



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## **Pétrolia obtient une ordonnance prorogeant la date butoir pour la tenue de son assemblée générale annuelle des actionnaires et annonce un deuxième amendement à la convention d'arrangement**

**Québec, 21 juillet 2017 : Pétrolia Inc. (PEA-TSXV) (« Pétrolia » ou la « Société »)** est heureuse d'annoncer l'obtention d'une ordonnance (l'« **Ordonnance** ») de la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** ») et la permission de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») lui permettant de tenir son assemblée générale annuelle des actionnaires en tout temps avant le 26 octobre 2017.

Conformément à *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et aux politiques de la Bourse, Pétrolia doit tenir son assemblée générale annuelle des actionnaires au plus tard quinze mois après sa précédente assemblée annuelle générale des actionnaires, ce qui place la date butoir au 26 août 2017. Puisque Pétrolia doit tenir une assemblée extraordinaire des actionnaires en lien avec la fusion annoncée précédemment, prévue avec Pieridae Energy Limited (« **Pieridae** ») au moyen d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** »), elle désire pour des raisons d'efficacité et de commodité pour ses actionnaires tenir ces deux assemblées des actionnaires simultanément. Comme la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires n'a pas encore été établie, Pétrolia a sollicité la permission de la Cour et de la Bourse afin de proroger la date butoir pour la tenue de son assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Pétrolia (l'« **Assemblée** ») sera tenue à une date à être déterminée concurremment à la finalisation de la circulaire d'information conjointe qui sera adressée aux actionnaires respectifs de Pétrolia et de Pieridae (la « **Circulaire** »), et au plus tard le 26 octobre 2017.

Lorsque la Circulaire sera définitive et que la date exacte de l'Assemblée sera fixée, Pétrolia publiera un autre communiqué de presse afin d'annoncer les détails. Jusqu'à cette annonce, Pétrolia et Pieridae continueront à travailler à la clôture du placement privé de reçus de souscription de Pieridae annoncé précédemment et à la finalisation de la documentation devant être déposé auprès de la Bourse, y compris la Circulaire qui contiendra des informations détaillées sur la transaction et les deux sociétés.

### **Deuxième amendement à la convention d'arrangement**

Pétrolia annonce également qu'elle a conclu un accord avec Pieridae (le « **Deuxième amendement** ») afin de modifier certaines dispositions de la convention d'arrangement exécutée le 15 mai 2017 avec Pieridae (la « **Convention d'arrangement** »).

Une condition prévue en vertu de la Convention d'arrangement stipule que les détenteurs d'actions ordinaires de Pétrolia ne détenant pas plus de 10% desdites actions de Pétrolia devront avoir exercé leur droit de dissidence relativement à l'Arrangement. Le Deuxième amendement prévoit que ce pourcentage sera augmenté à 15%. Cette condition constitue une protection pour les parties puisqu'elle limite le potentiel impact financier sur l'entité résultant de la fusion découlant du rachat des actions détenues par des actionnaires dissidents. Pétrolia et Pieridae ont accepté d'augmenter ce pourcentage relatif à Pétrolia dans le but de prévenir certains actionnaires significatifs de Pétrolia qui pourraient décider d'exercer leur droit de dissidence relativement à l'Arrangement d'imposer, à toutes fins pratiques, un veto sur l'Arrangement. Le Deuxième amendement repousse également la date limite à laquelle l'Arrangement doit être complété, du 15 août 2017 au 26 octobre 2017.

Toutes les conditions de la Convention d'arrangement, telle qu'amendée précédemment, qui ne sont pas modifiées par le Deuxième amendement restent inchangées. Pour obtenir plus d'information sur les conditions matérielles de l'Arrangement, veuillez-vous référer au communiqué de presse émis par Pétrolia en date du 15 mai 2017 et à la Convention d'arrangement qui, avec le Premier amendement daté du 28 juin 2017 et le Deuxième amendement, sont disponibles sur le profil SEDAR de la Société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Afin de permettre une meilleure compréhension de la transaction, un document regroupant les « Questions les plus fréquentes » est également disponible sur le site Web de Pétrolia, le [www.petrolia-inc.com](http://www.petrolia-inc.com), pour les investisseurs.

### **Information supplémentaire**

*Les opérations sur les Actions de Pétrolia seront suspendues jusqu'à la réception, à la satisfaction de la Bourse et selon ses politiques applicables, des documents requis pour la reprise des opérations sur ses actions. Pétrolia publiera un autre communiqué lorsque la Bourse aura reçu la documentation nécessaire et lorsque les opérations sur les actions de Pétrolia pourront reprendre.*

*Pétrolia et Pieridae sont à compléter les étapes suivantes afin de satisfaire les conditions de l'Arrangement. Lorsque des informations supplémentaires seront disponibles, un communiqué de presse sera publié.*

*La réalisation de l'opération est conditionnelle, entre autres, à l'obtention du consentement de la Bourse et, s'il y a lieu, à l'approbation des actionnaires désintéressés. Le cas échéant, la clôture de l'opération ne peut avoir lieu tant que l'approbation requise des actionnaires n'aura pas été obtenue. Rien ne garantit que l'opération ne sera réalisée ou qu'elle sera réalisée dans sa forme proposée.*

*Les investisseurs doivent savoir que, à l'exception des renseignements fournis dans la Circulaire de sollicitation à être préparée en lien avec la transaction, l'information publiée ou reçue concernant la transaction peut ne pas être exacte ou complète et, par conséquent, les investisseurs ne doivent pas s'y fier. La négociation des titres de Pétrolia doit être considérée comme hautement spéculative.*

*La Bourse de croissance TSX ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de l'opération projetée, ni n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué.*

### **À propos de Pétrolia**

*Pétrolia est une société d'exploration pétrolière et gazière junior québécoise qui possède des intérêts sur un territoire de plus de 16 000 km<sup>2</sup>, soit près de 23 % du territoire québécois sous permis Pétrolia est un leader dans la recherche pétrolière et gazière au Québec et sa vision est de produire des hydrocarbures d'ici, par des gens d'ici, pour ici. Les dimensions sociale et environnementale sont au cœur des préoccupations et de la démarche d'exploration de Pétrolia. Via sa filiale Investissement PEA Inc., Pétrolia détient 21,7 % des intérêts de la société en commandite Hydrocarbures Anticosti S.E.C. et sa filiale Pétrolia Anticosti Inc. est l'opérateur de son projet sur l'île d'Anticosti. Pétrolia a 108 399 683 actions émises et en circulation Pétrolia a 108 399 683 actions émises et en circulation.*

### **Énoncés prospectifs**

*Certaines déclarations faites aux présentes peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Pétrolia et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient modifier de manière appréciable leurs résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Pétrolia. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Conséquemment, la décision d'investir dans les titres de Pétrolia ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés. Pétrolia décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives.*

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

**Pour de plus amples renseignements**

Martin Bélanger, P. Eng.  
Président par intérim et chef de la direction  
418 657-1966  
[www.petrolia-inc.com](http://www.petrolia-inc.com)